

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize Décembre, à vingt heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 6 Décembre 2018.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – **PRESENTS** : 24 – **REPRESENTES** : 4.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, MM. PAITIER Christophe et PELÉ Martin, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, M. RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita et M. TANI Florent.

EXCUSES : Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*), M. MORMANN Cédric (*sans pouvoir*), Mme ORDRONNEAU Séverine (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), M. PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme PELÉ LEGOUX Laurence*) et M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Yolande DUBOURG et Véronique LE BORGNE.

OBJET :	Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets 2017.
----------------	--

N° 2018 / 12 / 02

Conformément à la loi n°95-101 du 2 Février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement mettant l'accent sur la transparence et l'information des usagers et au décret n°2000-404 du 11 Mai 2000, il est proposé un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes de la Région de Blain pour l'année 2017.

Ce rapport contribue à mieux connaître et faire connaître les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles ce service est géré.

Ce rapport a été présenté et approuvé en Conseil Communautaire le 5 Décembre 2018,

Il doit être présenté, devant l'assemblée délibérante de chaque Conseil Municipal.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le rapport d'activités 2017 et la note de synthèse, adressés aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

Le Conseil municipal,

PREND ACTE de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 17 Décembre 2018,



Accusé de réception en préfecture 044-214400152-20181213-CM-2018-12-02- DE Date de télétransmission : 17/12/2018 Date de réception préfecture : 17/12/2018
--